

Proposition : Quatre
Titre : Révision du processus conjoint d'évaluation des besoins
JNAC)
Source : Rideau Park United Church
Décision du Consistoire d'Ottawa : Approbation et transmission

Que le 40^e Conseil général (2009) :

demande au comité des relations pastorales du Conseil général de revoir tout le mécanisme des relations pastorales, et particulièrement le processus d'évaluation des besoins, afin d'en évaluer l'impact, en termes de temps et de travail, pour la vie d'une paroisse et d'un consistoire.

Contexte

- La section 41 du *Manuel* déclare que : « L'Église Unie aura comme politique de veiller à ce que chaque charge pastorale connaisse, dans la mesure du possible, un pastorat sans interruption... » En pratique il est souvent très difficile d'observer cette politique compte tenu de l'obligation de constituer un comité conjoint d'évaluation des besoins (*JNAC*) pour combler un poste ministériel vacant.
- À la suite du 35^e Conseil général de 1994, le processus des relations pastorales a été scindé en deux : l'évaluation des besoins et la recherche. Cela a fait accroître le temps moyen s'écoulant entre l'avis de départ d'une personne en poste et l'appel / la nomination pour combler ce poste vacant. Cela a résulté en une augmentation de la charge de travail pour la paroisse et le consistoire.
- D'expérience, nous constatons les résultats positifs des *JNAC* pour générer des changements et améliorer le service des membres de l'Église et de la communauté environnante. Destinée à étudier et réviser le ministère et la mission d'une charge pastorale et son interaction avec la communauté qu'elle dessert, l'évaluation des besoins demeure utile. Les paroisses devraient donc périodiquement faire une telle évaluation. Toutefois, exiger une évaluation aussitôt qu'un poste ministériel se libère dans une charge pastorale peut résulter dans des évaluations à répétition en quelques années pour des paroisses qui vivent de fréquents changements de personnel. Les consistoires vivent des frustrations alors qu'à certains moments il y a davantage de *JNAC* à faire que de représentants disponibles pour y participer. La chose suscite parfois de fortes tensions entre le consistoire et la charge pastorale vacante.
- Bien qu'une lettre de la secrétaire générale du 13 novembre 2007 proposait certaines variantes dans la démarche du *JNAC*, plusieurs paroisses n'ont perçu aucune réduction du temps et du travail requis qu'ils ont eu à fournir avec le consistoire pour l'évaluation, non plus qu'une diminution de la durée du processus ni de la période de vacance ministérielle. En fait, le Guide à l'usage des comités conjoints d'évaluation des besoins (*Handbook for Joint Needs Assessment Committees*) recommande aux comités d'évaluation de bien suivre le processus décrit et « de ne pas s'en éloigner » (p.12.)
- S'il serait utile d'avoir de plus amples clarifications sur les contextes et les situations où des variantes de la démarche *JNAC* peuvent être utilisées, l'enjeu demeure pour bien des paroisses l'exigence de ce processus d'évaluation des besoins dans le contexte d'un poste à combler. Il pourrait être judicieux de voir à dissocier l'évaluation conjointe des besoins du processus de recherche d'un remplacement ministériel, la charge pastorale devant toutefois faire une démarche d'évaluation périodiquement; lors d'une vacance la paroisse et le consistoire n'aurait alors qu'à utiliser la plus récente évaluation réalisée.